AVENANT POUR LA SOUSCRIPTION DE PARTS D'ETF (Exchange Traded Fund)
(Contrat d'assurance vie, de capitalisation ou plan d'épargne retraite libellés en euros et en unités de compte)

A la souscription/à l'adhésion, ce document complète les conditions générales/la proposition d'assurance ou le projet de contrat signé(e) le : …… / …… / ……

Ou En cours de vie du contrat N° : ……

Souscripteur/Adhérent/Titulaire : Mme M. Nom : …… Prénom : ……
Né(e) le …… / …… / …… à ……

Ou Dénomination sociale : …… Représentant légal : ……

Co-Souscripteur/Co-Adhérent : Mme M. Nom : …… Prénom : ……
Né(e) le …… / …… / …… à ……

Ce document a pour objet de présenter les risques afférents aux ETF (Exchange Traded Fund) ainsi que leurs règles de fonctionnement.

PRESENTATION DES ETF (Exchange Traded Fund)

Les ETF sont des fonds indiciels cotés visant à répliquer la performance d'un indice de référence (en achetant les titres le composant ou au moyen d'une réplication synthétique via des dérivés).

RISQUES DES ETF

Risque portant sur le capital : Il n'y a pas de garantie en capital. La valeur des actifs suivra à la hausse comme à la baisse l'évolution des marchés financiers.

REGLES DE FONCTIONNEMMENT DES ETF

Par dérogation aux conditions générales / à la proposition d'assurance / au projet de contrat du contrat en référence, les dispositions suivantes s'ajoutent ou sont modifiées :

- Souscriptions-Versements

L'investissement sur un support ETF ne peut être réalisé que par versement (initial, complémentaire et programmé) ou par arbitrage ponctuel.

- Opérations programmées

L'attention du Souscripteur/Adhérent/Titulaire est appelée sur le fait que les ETF ne sont pas éligibles aux opérations programmées (hors versements programmés) : rachats partiels programmés, options de gestion automatique, options d'arbitrages programmés, …

- Frais applicables

Frais à l'investissement et au désinvestissement : 0,15% maximum par opération prélevés par diminution du nombre d'unités de compte.

DECLARATIONS ET SIGNATURES

Le(s) Souscripteur(s)/l(es)Adhérent(s)/Titulaire reconnaît(ssent) :

- avoir lu et détenir un exemplaire du présent avenant portant modification de certaines clauses des conditions générales / de la proposition d'assurance / du projet de contrat, qu'il(s) déclare(nt) accepter.

- avoir reçu et pris connaissance de l'ensemble des caractéristiques principales du (des) ETF retenu(s) décrites dans le(s) document(s) d'informations clés (DIC), ou les document(s) d'informations clés investisseur (DICI) (ou notes détaillées) disponible(s) sur le site www.mesdocumentspriips.fr/apicil, sur le site présentant le présent contrat ou sur le site www.amf-france.org.

- accepter qu'en tout état de cause, l'assureur ne peut être tenu responsable d'une quelconque défaillance de l'émetteur de l'unité de compte.

- **avoir été informé(s) que l'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui varie en fonction de la valeur des actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

Les données personnelles collectées et traitées sont nécessaires aux fins de l'exécution du contrat. Ces informations sont obligatoires et ne sont destinées qu'aux services compétents intervenant dans ce cadre ainsi qu'aux tiers dûment habilités lorsque cette communication est strictement nécessaire pour la (ou les) finalité(s) déclarée(s). Les données personnelles collectées ne seront pas conservées au-delà de la durée nécessaire à la réalisation des finalités déclarées, et des litiges susceptibles d'en résulter, conformément aux règles de prescription applicables et aux règles de conservation des documents comptables. En tout état de cause, elles ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire à la gestion de ces missions et des litiges susceptibles d'en résulter, conformément aux règles de prescription applicables ou aux règles de conservation des documents comptables.
Toute personne concernée peut en demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité, demander une limitation du traitement ou s'y opposer, et définir des directives post mortem en écrivant à :
- **Pour APICL Epargne** : à dpo@apicil.com ou à l'adresse : APICIL Epargne - Délégué à la protection des données (DPO), 38 rue François Peissel, 69300 Caluire et Cuire. Si elle estime que ses droits ne sont pas respectés, toute personne concernée peut introduire une réclamation auprès de la CNIL. Plus de détails sur www.apicil.com/protection-des-donnees-personnelles.
- **Pour APICL Life** : à dpo@apicil.com ou à l'adresse : APICIL Life – Délégué à la protection des données (DPO), Service relation client, 51 rue de Londres, CS 40170, 75380 Paris cedex 08. Si elle estime que ses droits ne sont pas respectés, toute personne concernée peut introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Plus de détails sur www.intencial.fr/protection-des-donnees-personnelles.

Fait à

Le / / en 3 exemplaires dont un original pour APICIL.

Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Souscripteur/Adhérent/Titulaire	Co-souscripteur/Co-adhérent